

**République Française**  
DÉPARTEMENT PYRÉNÉES-ATLANTIQUES  
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

**N° 2025-310T : Arrêté réglementant la Circulation et l'Occupation du Domaine Public  
Boulevard de Baillénx - Salies-de-Béarn Sté CTS**

Monsieur le Maire de Salies-de-Béarn,

**Vu** la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

**Vu** la loi n°83-8 du 7 Janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre communes, départements, régions et l'état ;

**Vu** le Code Pénal ;

**Vu** le Code de la Route et notamment L441-1 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2213-6 ;

**Vu** le code de l'urbanisme ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre 1-8 partie sur la signalisation temporaire ;

**Vu** le code de la voirie ;

**Vu** la demande du 8 septembre 2025 de la Sté CTS qui souhaite effectuer des travaux d'élargissement Boulevard de Baillénx du n°1 au n° 5 à Salies-de-Béarn

**Considérant** que la réglementation du stationnement répond à la nécessité d'ordre public et d'intérêt général.

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup> :**

**Le mercredi 17 septembre 2025**, la société CTS est autorisée à occuper le domaine public pour effectuer des travaux d'élargissement et d'abattage Boulevard de Baillénx du n°1 au n°5 à Salies-de-Béarn.

**Article 2 : Prescriptions techniques :**



Ces travaux nécessiteront la mise en place d'une **CIRCULATION ALTERNEE MANUELLEMENT** aux dates mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté ainsi que la présence d'un camion nacelle.

**Article 3 : Sécurité et signalisation :**

Une signalisation adaptée sera mise en place par le permissionnaire pour la délimitation de la zone de travail et, sera maintenue par le permissionnaire conformément à l'instruction interministérielle de la signalisation routière pour signaler la zone de chantier. Le permissionnaire a l'autorisation de stationner, sur cette zone, les véhicules nécessaires au chantier. Le permissionnaire prendra ses dispositions afin de protéger la partie herbeuse du trottoir par des plaques lors de son intervention.

**Article 4 : Responsabilité :** Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons, dans un délai au terme duquel le gestionnaire de voirie se substituera à lui.

Les frais de cette intervention, seront à la charge du bénéficiaire et récupérés par l'administration comme en matière de contributions directes.

Les droits des tiers sont expressément réservés.

**Article 5 : Recours**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de l'auteur de l'acte dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU (Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey, 64010 Pau Cedex) directement dans le délai de deux mois à compter de la présente notification ou à compter de l'éventuel rejet du recours administratif préalablement déposé. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi papier, dépôt sur place au greffe du Tribunal ou via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 6 : Exécution**

Monsieur le Maire de Salies-de-Béarn, Madame la Directrice générale des Services de Salies-de-Béarn, le chef de la brigade de gendarmerie et tous agents de la force publique Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 7 : Publication et affichage**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Salies-de-Béarn.

Fait à Salies-de-Béarn, le 10 septembre 2025



Le Maire,

Thierry CABANNE.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
des transports

## Demande d'arrêté de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024\*01

### Gestionnaires des réseaux routiers

**Le demandeur**    Particulier     Service public     Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération     Entreprise

Dénomination : CTS

Adresse : 23 rue Jean Zay

Code postal : 64000    Localité : PAU    Pays : FRANCE

Nom contact : LARREY    Prénom contact : JULIEN

Téléphone : 0622733210    Indicatif pays : \_\_\_\_\_

Fax : 0559843594    Indicatif pays : \_\_\_\_\_

Courriel : contact@cts-pau.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : \_\_\_\_\_ *appelé le 9/9 11/12*

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_    Localité : \_\_\_\_\_    Pays : \_\_\_\_\_

Nom contact : \_\_\_\_\_    Prénom contact : CTS

Téléphone : \_\_\_\_\_    Indicatif pays : \_\_\_\_\_

Fax : \_\_\_\_\_    Indicatif pays : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° \_\_\_\_\_ Route nationale n° \_\_\_\_\_ Route départementale n° \_\_\_\_\_ Voie communale n° \_\_\_\_\_

Hors agglomération     En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : \_\_\_\_\_ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : \_\_\_\_\_

Adresse Numéro : 1 a 5    Nom de la voie : BD de BAILLENX

Code postal : 64270    Localité : SALIES DE BEARN *naçelle*

### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui     Non     Si oui indiquer la référence : \_\_\_\_\_

Description des travaux : stationnement d'un vehicule de chantier

Date prévue de début des travaux : 17/09/2025    Durée des travaux (en jours calendaires) : 2

### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 2    Date de début de réglementation 17/09/2025

Restriction sur section courante     Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné :    Deux sens de circulation     Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants     Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée :    Par feux tricolores     Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)     Empiètement sur chaussée     Largeur de voie maintenue 3m

Suppression de voie     Nombre de voie(s) supprimée(s) \_\_\_\_\_

Interdiction de :

<b>Circuler</b>	<b>Stationner</b>	<b>Dépasser</b>
véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>
poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>	poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :  
 stationnement d'un véhicule de chantier en bord de route

---



---



---

Autres prescriptions :

---



---

**La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :**

Le demandeur  Une entreprise spécialité

Dénomination : CTS

Adresse : 23 rue Jean Zay

---

Code postal : 64000 Localité : PAU Pays : \_\_\_\_\_

Nom contact : LARREY Prénom contact : JULIEN

Téléphone : 0622733210 Indicatif pays : \_\_\_\_\_

Fax : 0559843594 Indicatif pays : \_\_\_\_\_

Courriel : contact@cts-pau.fr

**Pièces jointes à la demande**

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies  Numéro d'affaire : \_\_\_\_\_

Fait à : PAU Le : 08/09/2025

Nom : LARREY Prénom : JULIEN Qualité : conducteur de travaux

(DAC\_P2\_V5\_v1.00)

**CTS**  
 Parc d'activités Pau-Pyrénées  
 23, rue Jean Zay - 64000 PAU  
 Tél. 05 59 84 35 94 - Email : contact@cts-pau.fr  
 RCS EVRY 328 000 147 000 015